



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

### **BUDGET PRINCIPAL**

**Conseil municipal du 16 décembre 2016**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

## 1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

---

### 1-1 Le contexte national

- **La croissance**  
Le programme de stabilité a été construit sur la base d'un scénario macroéconomique de poursuite de la reprise économique française en 2016 et en 2017 soit 1,5% chaque année après 1,3% en 2015 et 0,5% en moyenne entre 2012 et 2014.
- **L'inflation**  
L'inflation se redresserait à +1% dès 2017, notamment sous les effets conjugués de la hausse des prix de l'énergie et des taux de change.
- **Le chômage**  
Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active au troisième trimestre 2016, contre 10,3% en 2015.
- **Le déficit**  
Avec une prévision de croissance de 1,5%, le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoient un retour sous le seuil de 3% soit 2,7 % de PIB en 2017, contre 3,3% estimés en 2016 et 3,5% en 2015.
- **La dette publique**  
L'amélioration du solde du déficit public a permis de stabiliser la dette publique après 10 années de hausse continue. Après avoir atteint 96,2% du PIB en 2015, la dette publique atteindrait 96,1% en 2016 puis 96% en 2017.

### 1-2 La politique fiscale et budgétaire

- **Le financement des dépenses nouvelles et des baisses d'impôts**

L'évolution du déficit public entre 2015 et 2017 prévue par le projet de loi des finances est plus progressif que celui prévu dans la loi de programmation des finances publiques et confirme l'objectif d'un déficit à 2,7% en 2017.

Le gouvernement a décidé d'apporter certains ajustements et de financer ses priorités – l'éducation, la sécurité et l'emploi – par une réorientation de la dernière étape du Pacte de responsabilité et de solidarité. L'ensemble des nouvelles mesures sont financées par :

- Une contribution de la fiscalité du tabac au redressement des comptes ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude aux prestations et aux cotisations sociales dues ;
- L'impact en termes d'économie de certaines réformes sur les organismes de sécurité sociale et des dépenses d'action sociale ;
- De nouvelles modalités de recouvrement de certains impôts sans alourdir les prélèvements des entreprises.

- **La politique fiscale**

Ce projet de loi de finances constitue la dernière étape de la réforme fiscale menée par le gouvernement depuis 2012. Cette réforme fiscale s'articule autour d'une progressivité de l'impôt accrue, d'une fiscalité des entreprises plus favorable à la compétitivité et à l'emploi, du renforcement des actions de lutte contre la fraude fiscale et de la mise en place du prélèvement à la source.

De plus, des mesures budgétaires, soutenant les revenus des ménages les plus modestes et augmentant la contribution des plus aisés, ont renforcé la distributivité du système fiscal.

- **La politique budgétaire**

L'objectif de dépenses de l'Etat pour 2017 a été rehaussé par rapport au niveau prévu dans le programme de stabilité. Les dépenses de l'Etat, hors dettes et pensions, progressent de 3,4 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2016 et sont ainsi orientées :

- 3 Md€ de moyens nouveaux pour l'école et l'enseignement supérieur avec la création de 11 712 postes au sein de l'éducation nationale et 950 dans les universités ;
- 2 Md€ de crédits supplémentaires en faveur de la sécurité et de la justice ;

- 2 Md€ pour la mobilisation en faveur de l'emploi avec la prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 de la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les économies du PLF 2017 reposent sur des mesures sectorielles et sur la modernisation de la gestion publique, avec notamment :

- La dématérialisation de la propagande électorale pour les élections prévues en 2017 ;
- La maîtrise des effectifs et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat et de ses agences ;
- La réforme de la politique immobilière de l'Etat ;
- La dématérialisation des échanges entre administrations et avec les usagers et le renforcement de la fonction achats ;
- La poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 2,8 Md€ en 2017.

### 1-3 L'évolution des finances locales sur 2017

Les collectivités territoriales ont contribué à l'effort de redressement des comptes publics dans le cadre des concours financiers dont elles bénéficient.

La baisse des dotations de fonctionnement a conduit à une diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 3,5 Md€ en 2015 puis 3,3 Md€ en 2016, après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014. Cette baisse se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la Loi de Finances Initiale 2016.

Sur la période 2015 – 2017, l'ensemble des concours financiers aux collectivités aura ainsi baissé de 9,6 Md€, contre 10,7 Md€ initialement prévus. En effet, en réponse aux fortes mobilisations des élus locaux en 2015 et 2016, le PLF 2017 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,6 Md€ (1,1 Md€ pour les départements, 1 Md€ pour le bloc communal et 0,5 Md€ pour les régions), l'effort supporté par les communes et les intercommunalités étant réduit de moitié par rapport à leur contribution en 2015 et 2016.

Si l'incidence de cette baisse a été quelque peu atténuée par le dynamisme de la fiscalité locale, directe (dont un quart s'explique par la hausse des taux) et indirecte, ces réductions massives emportent des déséquilibres importants des comptes des communes qui sont contraintes de réduire les services à la population, de dégrader leur autofinancement, d'augmenter les impôts ou les tarifs des services publics et de baisser leurs investissements. En parallèle, les dispositifs de péréquation horizontale et de péréquation verticale ont fortement progressé, atténuant l'effort pour les collectivités les plus défavorisées.

### 1-4 Le contexte institutionnel

La Métropole du Grand Paris (MGP) a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Elle regroupe Paris, les 123 communes des 3 départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et les 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,5 millions d'habitants.

Quatre compétences obligatoires lui sont transférées de manière progressive de 2016 à 2018 :

- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel et la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- L'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans les quatre domaines de compétence de la métropole du Grand Paris, il convient de distinguer l'élaboration de documents stratégiques de coordination et de planification des compétences opérationnelles qui seront partagées avec les territoires via la définition d'un intérêt métropolitain.

La MGP fonctionne en lien avec les 12 établissements publics territoriaux (EPT), auxquels ont été transférées 5 compétences en propre :

- La réalisation des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, PLUI, règlement de publicité) ;
- Le plan Climat Energie ;
- La politique de la ville ;
- La gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- L'eau et l'assainissement.

Deux autres compétences, soumises à la définition d'un intérêt territorial, seront également exercées par l'EPT :

- La programmation, la construction et la gestion d'équipements culturels et sportifs ;
- L'action sociale.

Enfin, les EPT exercent les compétences héritées des anciennes communautés d'agglomération pour une durée maximale de deux ans. A l'issue de cette période, les compétences seront exercées par l'EPT pour l'ensemble du territoire ou restituées aux communes.

## 2 – LE CONTEXTE SOCIAL LOCAL

---

Ces quelques indicateurs mettent en évidence un accroissement de la précarité dans la population avec un recours plus important aux aides, comme le confirme notamment l'aggravation de plusieurs indicateurs sociaux :

- 283 personnes dont 40 enfants bénéficient de l'aide médicale de l'Etat.
- 252 bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés en 2014 contre 231 en 2013, soit +9%.
- 796 allocataires du RSA socle en 2015 contre 674 en 2014, soit 122 nouvelles demandes, soit +18%.
- 1 626 attributaires, soit près de 80 K€ d'aides financières et 136 K€ en bons énergie, contre 1 008 attributaires au cours de l'année 2014.
- 211 contre 199 colis alimentaires d'urgence distribués par l'Épicerie Solidaire en 2015, soit une augmentation de 6% par rapport à 2014.
- 1 815 demandeurs d'emploi en 2015 contre 1 737 en 2014, soit +78 personnes (+4,5% par rapport à 2014).
- 891 bons d'achat de Noël pour 26 730 € en 2015.
- 389 bourses familiales pour un montant de 25 500 € en 2015.
- 94 personnes sans domicile fixe domicilié au CCAS.
- 32,6% de familles mono parentale avec au moins un enfant de – 25 ans en 2012, en hausse de 3,7% depuis 2007.
- Un peu moins de la moitié des foyers bénéficie d'exonérations totale ou partielle de la taxe d'habitation.

A Arcueil, le taux de pauvreté se maintient à 17% en 2013 contre 15% en région Ile-de-France (source INSEE 2013) et la population active au chômage s'élevait à 14 % contre 12% en région Ile de France.

Le revenu médian par population INSEE s'élevait à 20 853 € par UC (unités de consommation) contre 22 379 € par revenu moyen par habitant en Ile-de-France.

### 3 – L'ANALYSE RETROSPECTIVE 2012-2015

#### 3-1 Une section de fonctionnement marquée par une évolution modérée des recettes

En K€	2 012	2 013	2 014	2 015	Taux évolution moyen en %
Dépenses réelles de fonctionnement	33 710	34 586	35 795	37 100	2,44
Recettes réelles de fonctionnement	41 969	40 046	41 603	42 645	0,45

De 2012 à 2015, les dépenses ont évolué en moyenne de 2,44%. Quant aux recettes, elles ont augmenté en moyenne de 0,45%, moins rapidement que les dépenses, en raison de la baisse des concours financiers de l'Etat.

Il est rappelé que les taux de la fiscalité directe locale ont été maintenus depuis 2004.

La progression des dépenses plus rapide que celle des recettes provoque une situation de tension avec un effet ciseau.

En K€	2 012	2 013	2 014	2 015	Taux évolution moyen en %
Charges à caractère général	7 940	8 171	8 284	8 527	1,81
Charges de personnel	21 059	21 367	22 321	23 084	2,34
Intérêts payés (4)	597	877	634	577	2,55

Entre 2014 et 2015, les charges à caractère général progressent en raison principalement de la progression des charges de bâtiment (consommation d'eau), de la fête de la ville, de la démolition du 40, avenue Laplace. L'augmentation des charges de personnel prend en compte l'effet du Glissement Vieillesse Technicité lié aux déroulements de carrières, l'augmentation du taux de cotisation patronale de l'IRCANTEC (régime complémentaire de retraite des agents non titulaires) et la fin de l'application de la réforme des agents de la catégorie B et de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Après avoir marqué une progression exceptionnelle en 2013, en raison du montant des intérêts courus pendant la période de financement de décembre 2010 au 1er janvier 2013 d'un prêt de 4,8 M€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 20 ans, à un taux fixe de 2,35%, les intérêts payés enregistrent une baisse.

#### 3-2 L'endettement de la commune

- **L'indicateur de solvabilité ou la capacité de désendettement : un indicateur positif**

Le poids de la dette exprimé en nombre d'années consiste à déterminer le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette avec l'épargne brute dégagée.

Pour Arcueil, en 2015, l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser le stock de dette en 2,9 ans, contre 8,5 ans pour les communes de même strate.

En K€	2 012	2 013	2 014	2 015
Dette communale totale au 31/12	20 036	19 601	19 452	19 361
Annuité de la dette payée de l'exercice	2 438	2 868	2 483	2 488
Indicateur de solvabilité ou capacité de désendettement exprimé en nombre d'années de remboursement	2,5	2,4	3,0	2,9

- **La structure des prêts**

L'encours au 31 décembre 2015 s'élevait à 19,361 M€.

L'application de la charte Gissler depuis 2010, qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risque en fonction de la nature de l'encours, révèle pour Arcueil un encours à taux fixe et taux variable à hauteur de 94,26% (« scoré1 »). Par ailleurs, aucun produit toxique n'a été souscrit.

- **Le profil de la dette : un désendettement rapide**

Le portefeuille de la ville porte sur un encours de 19,361 M€ au 31/12/2015 et une durée résiduelle moyenne pondérée qui est de 13 ans avec un taux moyen pondéré de 2,67%.

Le profil de la dette constaté au 31/12/2015 est tel que d'ici 2023, le stock de dette sera remboursé de moitié.

En K€	2 015	2016 estimé	2 017	2 019	2 021	2 023	2 025	2 027	2 029	2 031	2 033	2 035
Encours de la dette au 31 décembre	19 361	19 236	17 270	14 176	11 259	8 582	6 094	4 026	2 584	1 298	334	16

### 3-3 Le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement

L'épargne nette dégagée au budget primitif ces 4 dernières années compte tenu du réajustement de la fiscalité et de la DGF se présentait comme suit :

En K€	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Epargne nette dégagée au budget primitif	3 050	2 596	1 860	196	493

L'importante dégradation de l'épargne nette résulte de la forte baisse de la DGF et des dépenses liées à la mise en œuvre de nouveaux projets ou services (rythmes scolaires, crèche Paul Eluard, ...). Cependant, le dynamisme des bases d'imposition concernant le logement social a contribué à maintenir une épargne nette positive.

### 3-4 Un niveau d'investissement important

Au terme des cinq précédentes années, ont été financés plusieurs équipements, notamment 2 écoles, la reconstruction du gymnase M. Pigot, l'ouverture de la Maison des Solidarités et de la Maison de la Bièvre et de l'Environnement, la restauration de l'église Saint Denys.

A ces travaux s'ajoutent l'effort consenti pour l'amélioration du logement social dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du Chaperon Vert qui s'achèvera dans quelques années et le début de l'opération de construction du nouveau centre de santé.

En K€	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Dépenses d'équipement et travaux	18 373	12 132	10 243	14 284	6 187	10 247

Pour achever cette rétrospective, on remarque que la commune tend à maintenir ses dépenses malgré le processus de baisse des dotations qui contraint fortement la commune. Toutefois, pour poursuivre un programme d'investissement important il est nécessaire de dégager une épargne nette positive.

## 4 - LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Si les indicateurs de santé financière sont historiquement très satisfaisants, une baisse de dotations de cette ampleur, sur plusieurs années consécutives, est difficilement absorbable et impacte l'action de la collectivité. Pour conserver son autonomie à agir, la ville doit contenir l'effet ciseau consécutif à cette baisse de dotations. Il est alors recherché une diminution des dépenses de fonctionnement d'un montant s'approchant de celui de la baisse des dotations.

Aussi, l'ensemble des dépenses ont fait l'objet d'un examen minutieux et rigoureux. Des choix ont été opérés nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire, et donc au financement des actions de service public que la ville souhaite porter et développer.

### 4-1 En fonctionnement

#### 4-1-1 Les impacts de la loi de finances 2017 et les incertitudes pour le budget

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La baisse de la DGF en 2017 sera réduite de moitié par rapport à celle de 2016. En moyenne, la baisse de la DGF représente 0,94% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités contre 1,87% en 2016.

Entre 2012 et 2017, la ville aura perdu 2,571 M€ au titre de la DGF, soit 34%. De 2014 à 2016, la diminution s'est réalisée au rythme de 900 000 euros par an. En 2017, la baisse est atténuée de moitié, soit une estimation 450 000 euros.

2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	Estimation 2017
3 947	3 857	3 505	2 618	1 826	1 376

La réforme de la DGF, qui devait intervenir dès 2017 par une loi de finances spéciale collectivités territoriales, est reportée.

- **La péréquation horizontale renforcée**

Dans le même temps, la péréquation horizontale entre collectivités locales est renforcée et le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales et intercommunales (FPIC), mis en place en 2012, progresse comme suit :

Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales					
2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
150 millions €	360 millions €	570 millions €	780 millions €	1 milliard €	1 milliard €

Le FPIC vient compléter un dispositif plus ancien, le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), la péréquation horizontale consistant à prélever une partie des ressources fiscales de certaines communes (ou intercommunalités) pour reverser aux communes (ou intercommunalités) moins favorisées.

Le projet de loi de finances 2017 consiste à reporter d'un an, en 2018 la « dernière marche » de progression du FPIC à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit environ 1,2 Md€.

Ces fonds de péréquation ont eu pour effet, en ce qui concerne la ville d'Arcueil, la contribution globale suivante :

	Réalisé					Prévu
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Contributeur du FPIC	66 523	36 573	94 683	120 233	343 014	380 415
Contributeur du FSRIF	97 685	132 929	182 458	226 474	178 820	200 000
Bénéficiaire du FSRIF	0	0	0	-193 301	-96 651	-96 651
Total FPIC et FSRIF	164 208	169 502	277 141	153 406	425 183	483 764

- **La péréquation verticale : la dotation de solidarité urbaine (DSU)**

Le projet de la loi de finances 2017 prévoit une réforme de la DSU et une augmentation de l'enveloppe à répartir de 180 M€. Le dispositif devrait être recentré sur un plus petit nombre de communes et le critère de revenu devrait être mieux pris en compte (25% contre 10% aujourd'hui, au détriment du potentiel financier). Compte-tenu de cette réforme, cette dotation est estimée de manière prudentielle à hauteur de 50% de 169 K€, soit 84 K€.

#### 4-1-2 L'évolution des autres recettes

- **La fiscalité**

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017, une revalorisation des valeurs locatives de 0,4% a été retenue et le projet de budget tient compte de cette revalorisation. La ville a fait le choix de ne pas recourir à une augmentation des taux depuis 2004 et, dans l'attente de la transmission des bases prévisionnelles par les services de l'Etat, le travail d'élaboration budgétaire vise à identifier les économies possibles afin de ne pas être contraint à décider une hausse des taux. Pour mémoire, la compensation de la baisse de la DGF supposerait une augmentation de la fiscalité de l'ordre de 3%.

- **Les autres recettes**

Le produit des services et les autres participations enregistreraient une légère progression.

La baisse des dotations de l'Etat se répercute incontestablement sur l'évolution des dépenses de la collectivité. Elle impose d'agir pour compenser ce manque à gagner au regard de cette période de difficultés sociales et des engagements pris devant nos concitoyens en matière d'éducation, d'amélioration du cadre de vie ou encore d'un service public de qualité.

Depuis plusieurs années, une orientation forte est maintenue afin de :

- Dégager un autofinancement positif suffisant pour garantir un niveau d'investissement satisfaisant,
- Poursuivre une politique active de développement des bases fiscales par la livraison de nouveaux logements et la volonté d'accueillir des entreprises.
- Maximaliser les autres recettes de fonctionnement

#### 4-1-3 L'évolution des dépenses

Les actions d'amélioration de la gestion engagées depuis plusieurs années sur chaque grand poste de dépense ont été renforcées et la rigueur particulière qui a été mise en œuvre lors de l'élaboration du précédent budget a un impact positif sur l'élaboration du budget primitif 2017 et permet de continuer le financement de nouveaux projets en investissement.

- **Poursuivre la décélération des charges à caractère général**

Une diminution de l'ordre de 2% par rapport au Budget primitif 2016 est envisagée grâce à un travail de recherche d'économies et de mutualisation sur l'ensemble des activités.



- **Contenir les charges de personnel**

La collectivité fonctionne selon deux types de cycles de travail, soit sous forme de temps de travail hebdomadaire équivalent à 35 heures, soit selon une annualisation du temps de travail décompté sur la base 1 607 heures. Les effectifs sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017
Emplois permanents	500	508	505	507
Nombre en équivalent temps plein	497,5	506	502,5	503,7

Face à la diminution des ressources, il est nécessaire d'infléchir la tendance à la hausse de la masse salariale constatée entre 2011 et 2015, soit + 2,34% en moyenne par an, et l'objectif de 0% de croissance des charges de personnel est recherché.

Cette stabilisation est difficile à atteindre en raison de la progression mécanique des salaires qui résulte du glissement vieillesse technicité (GVT), de la revalorisation du point d'indice et du SMIC, de la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, carrières et rémunération (PPRC). Cette réforme se traduit par une diminution des primes, estimée à 81 K€, compensée par une augmentation du traitement indiciaire, évaluée à 108 K€, et par la revalorisation des grilles indiciaires pour certains cadres d'emplois, pour un montant estimé à 41 K€.

De plus, le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, doit devenir le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes. Une provision 30 K€ sera prévue au chapitre 011 – charges à caractère général pour l'étude de ce dispositif pour réaliser une étude préalable.

Compte-tenu de ces éléments, le montant qui pourrait être proposé au chapitre 012 – charges de personnel – s'élèverait à 23,691 M€, soit une augmentation de 0,79% par rapport au BP 2016. Cela comprend : 58 K€ d'avantages en nature (participation employeur aux repas du personnel, bons vestimentaires, logements et véhicules) ; 183 K€ de rémunération d'heures supplémentaires, nécessaires au fonctionnement des services, dont 29 K€ au titre de l'organisation des élections.

- **Maîtriser les charges de gestion courante**

Ce poste de dépense est également soumis à un examen minutieux et l'engagement de la collectivité envers le monde associatif est réaffirmé par un maintien des aides directes aux associations.

- **Diminuer les charges financières**

L'encours de dette permettrait de prévoir une diminution des intérêts de la dette de 16%.

## Conclusion

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2017 et le travail en cours permettent d'envisager une épargne nette positive approchant les 100 K€. Cependant, au-delà de 2017, et avec notamment une forte inquiétude liée à la baisse de la DGF il convient de se donner les moyens de dégager des marges de manœuvre plus importantes pour poursuivre le financement de grands projets.

### Evolution de la capacité d'autofinancement (budget primitif) en milliers d'euros

	BP 2016	2017 estimé	Ecart	%
Produits de fonctionnement	48 592	48 107	-485	-1,00
Charges de fonctionnement	45 479	45 510	31	0,07
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 113</b>	<b>2 597</b>	<b>-516</b>	<b>-16,58</b>
Remboursement intérêts de la dette	-670	-560	110	-16,42
<b>Epargne brute</b>	<b>2 443</b>	<b>2 037</b>	<b>-406</b>	<b>-33</b>
Remboursement capital de la dette	-1 951	-1 963	-12	0,62
<b>Epargne nette ou autofinancement</b>	<b>492</b>	<b>74</b>	<b>-418</b>	<b>-32</b>

## 4-2 En investissement

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, le lien entre l'évolution des ressources, la baisse de l'épargne brute et la volonté de ne pas augmenter l'endettement conduit à étaler les investissements dans le temps.

	Proposition BP 2016 (pour mémoire)	Proposition BP 2017	Proposition BP 2018	Proposition BP 2019	Proposition BP 2020
<b>BESOINS</b>					
Récurrent (par nature)	1 352 840	1 464 096	1 330 290	1 330 290	1 330 290
PPI - opérations annuelles	933 000	958 500	1 082 500	500 000	500 000
PPI - opérations pluriannuelles	936 326	925 400	2 400 867	4 656 721	1 450 000
Autres dépenses (dotations...)	32 228	15 000	15 000	15 000	15 000
<b>Total</b>	<b>3 254 394</b>	<b>3 362 996</b>	<b>4 828 657</b>	<b>6 502 011</b>	<b>3 295 290</b>

La capacité à investir pour 2017 s'articule en 3 niveaux, comme suit :

- **Investissements récurrents** **1 464 096 €**  
Ces dépenses sont maintenues au niveau qui fut le leur au cours du mandat précédent. Elles permettent de garantir l'entretien et le renouvellement du parc de matériels (au sens le plus extensif) de la commune dans de bonnes conditions, notamment pour les ateliers municipaux. Une enveloppe de 50 000 € est dédiée à la « Ville comestible » depuis 2016.
- **Opérations annuelles** **958 500 €**  
Sont regroupées ici les opérations de moyenne envergure dont le financement est assuré annuellement. Cependant, certains petits programmes pluriannuels figurent également dans cette catégorie (différentes tranches de peinture dans une école, par exemple). Les travaux consistent donc soit en du très gros entretien, soit en une amélioration, soit en une transformation. Il convient de préciser que, conformément aux orientations de l'Exécutif, les propositions pour 2017 sont limitées aux travaux incontournables ou à la mise en œuvre de décisions déjà prises. Cette enveloppe permet de :
  - **Poursuivre à investir dans les écoles**
    - Accueil de loisirs élémentaire Jean Macé : tracé terrain et panneau de basket, Ecole élémentaire Ferry Signac : tranche 2 sol préau et peinture, remplacement des sols du RDC.
    - Ecole Olympe de Gouges : aménagement accès voie pompier : utilisation éducative
    - Ecole Ferry/ Signac réfection sol du préau et peinture.
  - **Continuer à investir dans les équipements de la petite enfance**
    - Crèche Arc en Ciel et relai assistante maternelle : reprise du sol souple dans la cour intérieure.
  - **Renforcer les services à la population et préserver le patrimoine**
    - Calvaire de l'église : réimplantation de la borne seigneuriale ;
    - Maison à la colonne : travaux de mise en sureté et d'entretien ;
    - Maison de l'Evêché : repose dans ruelle de l'église des piles et bornes de soutènement des grilles
    - Cimetière : mise en végétation des parties hautes ;
    - Terrain FV Raspail : réparation du filet ;
    - City stade Signac : barreaudage ;
    - Pose de 3 fresques au Chaperon Vert ;
    - Immeuble 112, rue M. Sidobre : réfection de la toiture (dégradation importante) ;
    - Hôtel de ville, église, ancienne mairie, accueil loisirs Paul Signac : mise aux normes du paratonnerre ;
    - Groupe scolaire J. Ferry : retrait du paratonnerre, installation d'un système anti pigeons électrique ;
    - Hôtel de ville : installation d'une tour de refroidissement.

Le programme d'investissement pour l'année 2017 a permis de prendre en compte un élément exceptionnel concernant la reprise du mur de l'accueil loisirs élémentaire Paul Signac effondré en mai 2016 (estimation : 600 K€).

- **Opérations pluriannuelles**

**925 400 €**

Ces crédits traitent du financement des plus grosses opérations nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Les opérations présentées ci-dessous sont classées selon leur statut : reconduction de crédits, poursuite du financement d'une opération ou nouvelle opération.

- Reconduction
  - Effort espaces publics et plan vert ;
  - Provision « Accessibilité »
- Poursuite du financement
  - ORU du Chaperon Vert avec l'avenant n° 9 approuvé au Conseil municipal du 10 novembre 2016 concernant le remboursement par SADEV de la non - réalisation de l'équipement socio culturel ;
  - Nouveau centre de santé au Chaperon Vert ;
  - Constitution de provision pour l'opération Hôtel de ville.